L'intervention du service social des ministères pour écouter, informer, conseiller, accompagner, orienter et rechercher des solutions

POUR QUI? POURQUOI?

Tous les agents, car chacun peut à tout moment être confronté à une situation difficile ou inhabituelle

Dans sa vie personnelle et familiale

- Logement (recherche, difficultés de financement, sinistres...)
- Santé (conséquences sociales et administratives)
- Famille (séparation, parentalité, décès, vieillissement des parents...)
- Budget (perte de revenu, frais exceptionnels, endettement...)

COMMENT?

de service social vous garantit

La rencontre de l'assistant(e)

Dans sa vie professionnelle

- Articulation des droits statutaires (congés maladie, retraite,...)
- Changements dans le service
- Relations interpersonnelles
- Mutation

Une écoute active

• Départ à la retraite

pour realiser un t

pour réaliser un bilan de votre situation en prenant en compte votre singularité et votre environnement quotidien

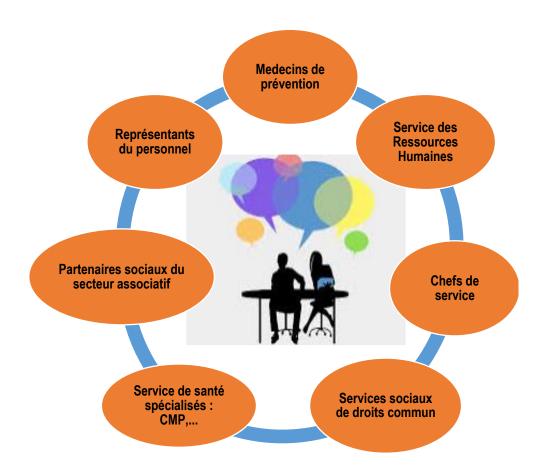
Une aide à la réflexion pour vous permettre de prendre les décisions les mieux adaptées à votre situation

Un soutien

dans vos démarches pour vous accompagner dans la mise en œuvre de solutions appropriées en vue de la résolution des difficultés

En cas de maladie ou d'évènement grave signalé par les services RH, l'assistant(e) de service social pourra prendre directement contact avec vous pour vous proposer son soutien.

Dans l'intérêt de l'agent, et avec son accord, l'assistant(e) de service social travaille en partenariat

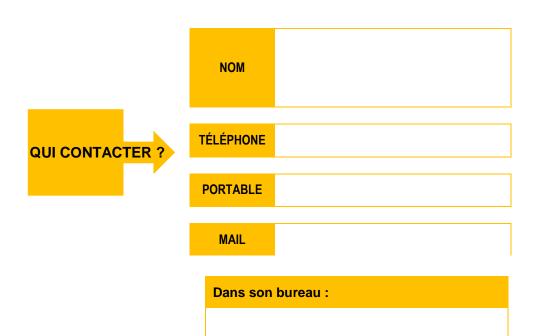


DÉONTOLOGIE & SECRET PROFESSIONNEL

Toutes les démarches se feront dans le respect du secret professionnel.

Articles 226-13 et 226-14 du Code pénal

L'assistant(e) de service social travaille en toute confidentialité dans le respect de votre vie privée et de vos choix.



OÙ L RENCONTRER ?

Lors de ses permanences :

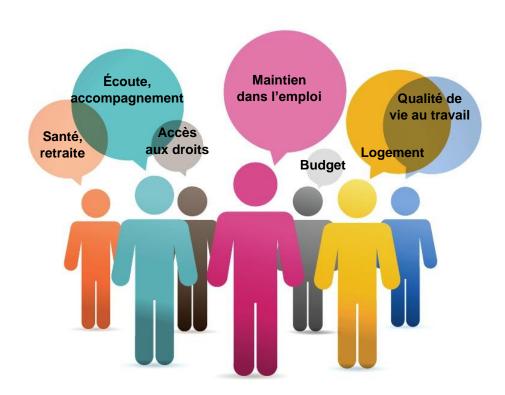
Si nécessaire et avec votre accord, l'assistant(e) de service social peut vous rencontrer sur votre lieu de travail, à domicile ou en établissement de soins.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires à l'adresse suivante :

Alizé/Les ministères/la santé et la sécurité au travail/les acteurs de prévention/annuaire général des acteurs de réseaux SRH3B

servicesocial59.srh3b@finances.gouv.fr

LE SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL



Un accompagnement au service des agents